



Lettre pour licences sportives 2024

Voici, comme chaque année, les documents qui vous permettront d'obtenir votre licence de compétition.

L'intersaison correspond également à la période de transfert. Veuillez vous rapporter au lien suivant : www.skinautique.be rubrique « votre fédération », « vade-mecum ».

Procédures :

- Imprimer le document « Demande de licence », le remplir et le faire valider par votre médecin.
- Imprimer le document « Doc. Dopage » et le remplir.
- Payer votre licence.
- Envoyer les documents complétés par courriel à l'adresse ffsnw.asbl@gmail.com
- S'affilier à un club dès son ouverture afin de valider sa licence.
- Lorsque votre licence nationale sera valide (documents en ordre et paiement effectué) la FFSNW validera votre licence nationale dans EMS et vous pourrez acheter la licence EMS et vous inscrire aux compétitions.
- Prendre une licence sur l'EMS : <https://ems.iwwf.sport/Orders/New>

Voici le lien explicatif : <https://vimeo.com/494943485/57d1d7e136>

Si malgré tout, vous ne parvenez pas à vous enregistrer, vous pouvez contacter Dany De Bakker : dany.debakker@gmail.com

Planning 2024

- **Date limite pour le paiement et pour la réception des documents : le 15 février 2024.**
- A partir du **16 février 2024**, tout retard ou dossier incomplet, entraînera d'office une surtaxe de 35,00 €, (sauf pour les nouvelles demandes, c'est-à-dire les sportifs non-compétiteurs l'année précédente.)
- Toute demande inférieure à 15 jours avant la compétition entraînera en plus de la surtaxe, une amende correspondant au double du prix de la licence. Ancien et nouveau compétiteurs compris.

La Fédération Francophone de Ski Nautique et de Wakeboard asbl est reconnue fédération sportive par la Fédération Wallonie Bruxelles

Remarques

- Pour 2024, Il n'y a pas de changement pour les disciplines qui faisaient déjà partie de l'EMS. Pour rappel, une fois en ordre de licence de compétition, la FFSNW asbl vous valide puis vous pourrez acheter la licence EMS.
- Pour le Cable Wake, l'EMS devient obligatoire. Normalement les soucis de 2023 sont réglés. Vous allez recevoir un mail afin de compléter votre profile. Rien ne se fera avant janvier 2024 car la base de données se remet à zéro le 31 décembre.
- Pour les compétiteurs mineurs, nous rappelons que ce sont les parents ou tuteurs qui sont responsables des démarches.
- **Attention, il n'y a qu'une seule adresse mail possible dans l'EMS, donc, je reprendrai celle que vous aurez indiquée sur votre licence FFSNW asbl 2024.**
- Coordonnées bancaires de la FFSNW asbl :

IBAN : **BE75 0682 4688 6851** BIC : **GKCCBEBB**

D'avance, je vous remercie et vous souhaite une excellente saison 2024.



Bernard Bonnet
Président de la F.F.S.N.W.

La Fédération Francophone de Ski Nautique et de Wakeboard asbl est reconnue fédération sportive par la Fédération Wallonie Bruxelles

DEMANDE DE LICENCE DE COMPETITION

La demande, dûment complétée et validée par un médecin de votre choix, doit être renvoyée par mail à : ffnw.asbl@gmail.com

Nom : _____

Prénom : _____

Rue : _____ N° : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ Téléfax : _____

GSM : _____ E-mail : _____

Nom du Club : _____ Date de naissance : _____ Sexe : _____

Je soussigné docteur en médecine certifie que la personne ci-dessus identifiée ne présente aucune contre-indication à la pratique du ski nautique, wakeboard et/ou à la conduite d'un bateau.

Date : _____ Cachet du médecin _____

Signature : _____

TYPE DE LICENCE

Je suis compétiteur Classique - 35€

Je suis compétiteur Wake - 35€

Je suis compétiteur Courses

Coureur - 65€

Pilote - 35€

Copilote - 35€

Si vous n'étiez pas compétiteur l'année précédente, la licence de compétition doit être introduite et payée 15 jours avant la compétition.

BE75 0682 4688 6851 : « Lic 24 + NOM + PRENOM »

Un compétiteur désireux de concourir dans plusieurs disciplines classiques ou en wakeboard, ne doit payer qu'une seule licence, soit 35 €. Le skieur en courses ayant payé sa licence 65 € pourra participer en ski classique et wakeboard.

Le règlement concernant les transferts est disponible sur www.skinautique.be/competiteurs.

LICENCE = ASSURANCE

DECLARATION DE REFUS & INFORMATIONS CONCERNANT LE DOPAGE

DOCUMENT A JOINDRE A LA DEMANDE DE LICENCE

Je soussigné
déclare sur l'honneur ne pas m'adonner au dopage, à toutes drogues et méthodes refusées par l'agence mondiale antidopage rendues obligatoires par arrêté ministériel en Communauté française.

J'ai pris connaissance de la liste des médicaments interdits, et visible sur le site de l'**ONAD** : <https://www.dopage.be/>
et sur le site centre belge d'informations pharmaceutiques (actualisés tous les mois) : www.cbip.be ainsi que du règlement **AMA**: <http://www.wada-ama.org/fr/> .

Les sportifs de haut niveau (càd qui participent à des compétitions de haut niveau internationales) ont l'obligation de soumettre une demande d'AUT(Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques).
Voici le lien : <https://sportifs.afld.fr/effectuer-une-demande-daut/#:~:text=Quels%20sportifs%20doivent%20soumettre%20une,leur%20demande%20%C3%A0%20l'Agence.>

Prenez directement contacte :



Les mineurs d'âges devront être accompagnés lors d'un contrôle par au moins un de leurs représentants légaux ou par une autre (d'autres) personne(s) dûment habilitée(s) à le faire.

La FFSNW délègue tout pouvoir en matière de dopage au CIDD : <https://aisf.be/cidd/>

En Belgique comme à l'étranger, tous les frais liés à la contre-expertise et à la défense de l'intéressé seront pris en charge par le sportif.

Fait le à

Signature

Pour les mineurs,
Signature d'un parent ou du tuteur